

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 MARS 2009

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, le dix mars deux mil neuf, à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Guy COURSAN, Maire.

Etaient présents :

MM. Guy COURSAN, Annie MERVEILLEUX, Eric VILLETTE, Jérôme GOYALLON, Olivier MOLANT, Marie-Sophie BOTHOREL, Maylane BACCAM, Jacques FLEURANT, Barbara de MONTBRON Philippe MOUNIER, Guy PETITPIERRE, Nezha ROUGIER, Karine SERGENT, Dominique STANCHIERI, Serge TORLINI, Pierre VENAYRE.

Etaient absentes (excusées) :

MM, Nathalie COPPOLANI, Virginie COSSEVIN, Marie-Pierre GUILLAS.

Pouvoir :

Madame Nathalie COPPOLANI à Monsieur Eric VILLETTE

Monsieur Philippe MOUNIER a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

En préambule le Maire fait un point au sujet des gens du voyage. Une convention a été signée avec la famille venant de PERIGNY où des travaux sont en cours d'aménagement sur l'aire d'accueil. La communauté séjournera à La Jarne pendant toute la durée du chantier.

Le Maire rappelle que lors de leur passage, ils règlent leurs factures d'eau et d'électricité. Le terrain de la Jarne est ouvert en accord avec le préfet à une seule famille et à titre exceptionnel. Le terrain est fermé pour tous les autres d'où le refus d'inscrire ces enfants à l'école. Le médiateur doit leur trouver un emplacement.

1 – OUVRAGES PLUVIAUX CDA (adoption du cahier des prescriptions techniques)

Question reportée

2 – VOTE DES TROIS TAXES

Le Maire explique qu'avant notre entrée dans la CDA, il y avait 4 taxes. La taxe d'habitation, le foncier bâti, le foncier non bâti et la taxe professionnelle. La taxe professionnelle est devenue compétence de la CDA. Un document « simulation des 3 taxes » a été remis à chaque conseiller par l'adjoint aux finances. Ce document où figurent les bases de calcul ainsi que les options avec les taux d'augmentation est commenté par Monsieur le Maire (la variation correspond aux nouveaux contribuables quant aux augmentations légales, elles sont du fait du législateur qui a décidé d'augmenter les bases de 2.50 % pour tout ce qui est Habitat. Ces 2.50 % sont déterminés pour « coller » à la réalité de l'inflation.

Monsieur le Maire signale donc qu'avec une augmentation de zéro, les recettes nouvelles sont de 25 960 €.

La commission des finances a proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année, mais il s'agit d'un vote du conseil municipal donc le maire donne la parole à chaque conseiller. Il en ressort que « c'est la crise, qu'augmenter de 2 % rendrait impopulaire pour peu de recettes supplémentaires que des gros investissements ne sont pas prévus dans l'immédiat que la commune de la Jarne a des taux déjà élevés » et rappel du point 10 des engagements pris lors de la campagne électorale « une pression fiscale équilibrée et modérée » justifiée par les engagements pris.

- Situer les projets dans le cadre strict des possibilités budgétaires de la commune.
- Maintenir les impôts au niveau des ajustements promulgués par le Ministère des Finances ».

Le vote entraîne le résultat suivant :

Aucune augmentation d'impôt par la commune pour l'année 2009.

Les taux restent les suivants :

TH	13.21 %	TFB	23.60 %	TFNB	63.36 %
----	---------	-----	---------	------	---------

Vote à l'unanimité.

Remerciement du Maire pour cette sage décision. Le Maire rappelle que notre situation en terme d'endettement est saine et que rien ne nous empêchera de faire un emprunt en fin d'année si besoin était.

3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Chaque conseiller est en possession de l'ensemble des documents. Monsieur MOLANT, adjoint aux finances fait un commentaire précis lors de la projection, il aborde le fonctionnement dépenses puis le fonctionnement recettes.

Eric VILLETTE explique qu'en matière d'énergie (article 60612) une nouvelle politique va être mise en place et qu'à terme cela engendrera des économies.

- Ampoules basse consommation
- Mise en place de régulateur d'intensité lumineuse (demande au SDEER)
- Et autres études en cours auprès d'ELYO en ce qui concerne les chaufferies. Etc...

Une vue d'ensemble des dépenses d'investissement est également commentée suivie des recettes d'investissement. Chaque programme affiche le détail des dépenses et les rentrées de subventions en recette.

Un graphique sur les emprunts capital et intérêt donne la situation de 2004 à 2009 et confirme la chute sensible de nos emprunts. Enfin un récapitulatif général du BP 2009 va permettre de visualiser d'une part le fonctionnement et d'autre part l'investissement.

Monsieur le Maire remercie Monsieur MOLANT pour cette excellente prestation et rappelle qu'il s'agit avant tout d'un travail collectif où tous les adjoints ont été consultés lors des réunions de préparation.

Monsieur MOLANT remercie toute l'équipe administrative qui l'a aidé dans ses démarches.

Le budget primitif 2009 étant équilibré tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement est donc dans son intégralité approuvé et voté à l'unanimité. (documents joints au Procès verbal)

4 – QUESTIONS DIVERSES

Le conseil communautaire du 27 mars aura lieu à La Jarne à 17 heures.

Séance levée à 22 H 45

Le secrétaire de séance,
Philippe MOUNIER

Le Maire,
Guy COURSAN